

Séance du Conseil général du 24 août 2020

## **10. Approuver le Règlement de la Crèche Au P'tit Château**

### **Rapport du Conseil communal**

La Crèche Au P'tit Château a été créée au début des années 2000 et son exploitation a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2003. A l'époque, la commune de Malleray était engagée dans le projet « Nouvelle gestion publique » et bénéficiait d'une dérogation de l'Office des affaires communales et de l'organisation pour les normes légales et financières. Dès lors, l'assemblée municipale de Malleray avait adopté une « description de produits Crèche Au P'tit Château » qui avait valeur de règlement et donnait les compétences au membre de l'exécutif concerné de gérer l'enveloppe financière y relative.

La Nouvelle gestion a progressivement été abandonnée dans les communes, ainsi que dans les autres collectivités publiques, et la base légale de la crèche n'a pas été actualisée.

Il s'agit donc de poser les bases réglementaires de ce service communal en formalisant la pratique adoptée au fil des ans.

Indépendamment de la reprise de la pratique usuelle de notre crèche, le projet de règlement qui vous est soumis vise les objectifs suivants :

- a) tenir compte de la mise en place du système des bons de garde
- b) servir de base aux nouveaux contrats que les parents vont signer dès la rentrée d'août 2020
- c) réglementer les arrivées et départs des enfants ainsi que les personnes habilitées à venir les chercher

- d) fixer les règles en matière d'habillement, d'hygiène et d'effets personnels
- e) régler les questions liées à la protection des données et de la sphère privée.

A noter que la question de l'octroi de bons de garde n'est pas abordée dans ce règlement puisque le Conseil communal a décidé de ne pas les continger. Les critères à remplir pour obtenir ces bons de garde sont réglés dans l'Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale ([RSB 860.113](#)).

Le Conseil communal de Valbirse propose au Conseil général d'adopter ce nouveau règlement de la Crèche Au P'tit Château.

## **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry